

LES RENCONTRES
DE L'ADEUS

SYNTHÈSE 29^e RENCONTRE

CYCLE : MUTATIONS DE L'ÉCONOMIE ET NOUVELLES SOLIDARITÉS TERRITORIALES



L'Agence
de Développement
et d'Urbanisme
de l'Agglomération
Strasbourgeoise

A light blue background featuring a detailed map of Strasbourg, France, showing its characteristic grid-like street pattern and the Rhine river. The map is semi-transparent, allowing the text to be clearly visible.

CONSTRUCTION MÉTROPOLITAINE

UN ENJEU DE COMPLÉMENTARITÉ
ENTRE LES VILLES ET LES CAMPAGNES

avec Magali Talandier

Sommaire

2016, une opportunité rare de fonctionnement collectif - - - - - 3
Anne Pons, Directrice générale de l'ADEUS

Construction métropolitaine : un enjeu de complémentarité entre les villes et les campagnes - - - - - 4
Magali Talandier, Maître de conférences à l'Institut de Géographie, Université Joseph Fourier de Grenoble

CYCLE : MUTATIONS DE L'ÉCONOMIE ET NOUVELLES SOLIDARITÉS TERRITORIALES

Traduction simultanée français/allemand

↳ **Construction métropolitaine : un enjeu de complémentarité entre les villes et les campagnes**
4 février 2016 avec **Magali Talandier**, Maître de conférences à l'Institut de Géographie, Université Joseph Fourier de Grenoble

↳ **L'évolution des systèmes productifs et des territoires**
26 mai 2016 avec **Gabriel Colletis**, Professeur de Sciences économiques à l'Université de Toulouse 1-Capitole

↳ 3^{ème} conférence du cycle à suivre

Les vidéos de ces conférences sont disponibles sur :
<http://www.adeus.org/productions?ty=les-videos-de-l-adeus>

Le mot de la Directrice générale

2016, une opportunité rare de fonctionnement collectif



Anne Pons

Directrice générale de l'ADEUS

Le monde change. Il a changé et continue de muter. Dans le mouvement lent, nous savons les lames de fond comme l'évolution des modes de vie, la mobilité au cœur des valeurs, le numérique, l'hyper-individuation, le rapport au collectif, mais aussi les mutations économiques, la baisse de l'emploi industriel, la tertiarisation des industries traditionnelles et l'innovation au croisement des champs disciplinaires ou sociaux.

Dans le changement immédiat, nous constatons un paysage institutionnel nouveau suite aux lois MAPTAM¹ et NOTRe², avec l'élargissement des périmètres des intercommunalités et le passage en grande région. Metz, Mulhouse, Reims deviennent communautés urbaines, Nancy devient métropole, Haguenau devient communauté d'agglomération, des communes se regroupent volontairement. Le pôle métropolitain Strasbourg-Mulhouse intègre Colmar, le Sillon Lorrain et le système Troyes-Châlons-Reims sont confortés.

Il nous reste encore à prendre en compte le fonctionnement des territoires, plus en réseau qu'en centre-périphérie, les alliances ou contrats entre élus des territoires pour des apports réciproques, l'avantage métropolitain. En bref, de nouvelles solidarités territoriales sont pensées au-delà de l'échelle communale, voire intercommunale, pour des retombées collectives, au service des populations.

Le mode d'emploi est encore inconnu. 2016 représente une opportunité rare de fonctionnement collectif. Pour défricher cette actualité, nous ouvrons deux cycles de Rencontres, le premier sur les mutations économiques et les nouvelles solidarités territoriales et le deuxième sur le transfrontalier à l'échelle de la Grande Région Est.

Nous avons invité Magali Talandier à ouvrir le premier cycle en nous éclairant sur les relations entre territoires, villes, campagnes urbaines, villages. Économiste de formation, Docteur en Urbanisme et aménagement du territoire, ses travaux portent sur l'analyse des processus de développement économique territorial. Elle a travaillé en particulier sur la question du développement résidentiel, présentiel et touristique, sur la durabilité des modèles de développement local ou encore sur l'impact des politiques intercommunales.

Magali Talandier nous aidera à compléter notre vision du fonctionnement économique du territoire, en ajoutant à notre connaissance « classique » des secteurs d'activité, des filières et de l'emploi, celle originale et complémentaire de la circulation des richesses. Ces travaux, menés à l'échelle nationale avec Laurent Davezies, permettent de comprendre certains effets d'entraînement et d'appréhender non seulement chaque territoire dans sa réalité économique, mais aussi leur interdépendance, leur articulation, la nature de leurs liens solidaires. Ils confortent également l'idée de territoires comme acteurs de leur développement, sous couvert de garder les yeux ouverts sur des réalités changeantes et le besoin d'adaptation des méthodes d'action publique.

1. Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

2. Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Construction métropolitaine : un enjeu de complémentarité entre les villes et les campagnes



Magali Talandier

Maître de conférences à l'Institut de Géographie, Université Joseph Fourier de Grenoble

L'analyse des flux de revenus entre 130 grandes agglomérations françaises et le reste du territoire montre que la complémentarité productive et résidentielle entre les métropoles et les campagnes voisines est aujourd'hui indispensable pour assurer le dynamisme de ces grands espaces métropolitains.

La notion d'économie « résidentielle » est apparue au cours des années 2000 en France, pour qualifier les moteurs non productifs du développement local (Davezies, 2003, 2008¹). Si cette notion est souvent sujette à controverse, force est de constater qu'aujourd'hui, la plupart des experts, acteurs et chercheurs qui s'intéressent au développement économique des territoires ont pris conscience de l'enjeu de ces processus de développement territorialisés. Comme tout processus, ils s'accompagnent d'effets positifs et négatifs pour les populations. Puissant moteur de développement pour des espaces en marge des dynamiques métropolitaines, amortisseur des chocs conjoncturels d'une économie mondialisée, l'économie résidentielle peut aussi générer et entretenir de fortes disparités sociales, s'accompagner de pression foncière et/ou environnementale, favoriser l'émergence d'emplois peu stables, partiels, peu rémunérés...

Par ailleurs, il ne peut y avoir d'économie résidentielle sans économie productive, puisque l'économie résidentielle d'un territoire repose sur des richesses extérieures que capte ce territoire. L'économie résidentielle

1. DAVEZIES (L), 2003. La diversité du développement local dans les villes françaises. Rapport à la DATAR. OEIL-CRETEIL, Université Paris-XII, Créteil, polyg.
DAVEZIES (L), 2008. La République et ses territoires. La circulation invisible des richesses. Collection La République des Idées, Le Seuil.





révèle ces liens de « dépendance » entre les processus résidentiels et les processus productifs. Face, d'un côté, au dynamisme de certains territoires résidentiels, y compris durant la crise économique de 2008, et aux difficultés que connaissent la plupart des territoires productifs de l'autre, on peut se demander si le succès des premiers ne se fait pas au détriment des seconds.

La question posée est de savoir si derrière ces oppositions binaires entre « économie et territoires productifs » et « économie et territoires résidentiels » ne se profilent pas des systèmes territoriaux « productivo-résidentiels » intégrant les différentes fonctions territoriales (production, logement, loisirs, retraite...). Ce seraient moins les oppositions que les interactions entre les différents types de territoires qui caractériseraient le fonctionnement en système de notre territoire national. Cette hypothèse d'interaction entre économie résidentielle et économie productive suggère l'existence d'une relation non pas univoque, mais réciproque. Il n'y aurait pas « parasitage » du résidentiel sur le productif, mais synergie « productivo-résidentielle » positive.

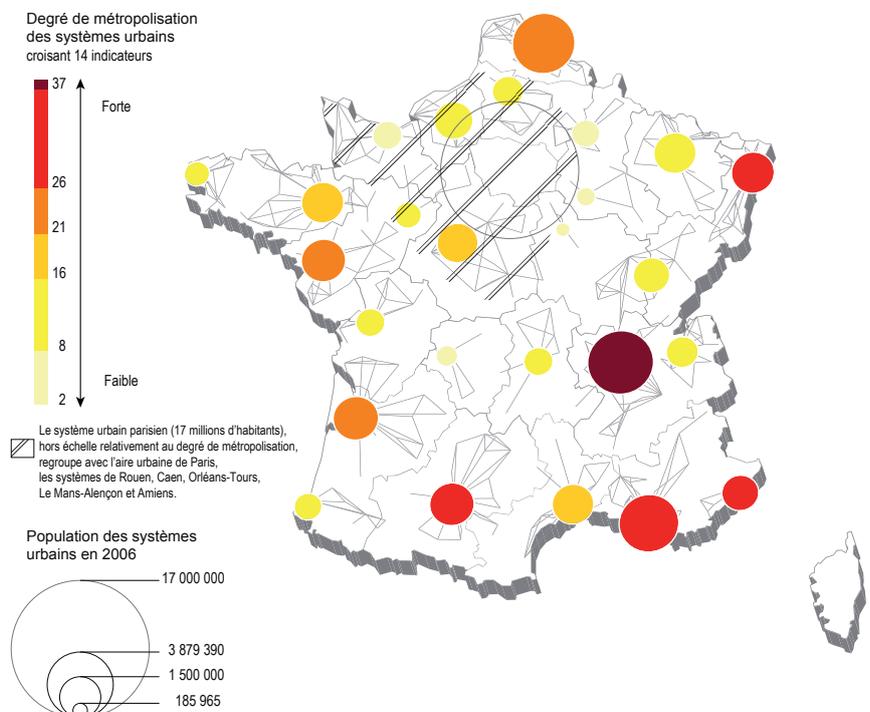
Cette synergie se jouerait au sein de systèmes productivo-résidentiels (SPR), qu'un travail publié en 2014 vise à définir, caractériser et évaluer. Notre conférence reprend les éléments structurants de ce travail (Davezies, Talandier, 2014²).

2. DAVEZIES (L), TALANDIER (M), 2014. *L'émergence des systèmes territoriaux productivo-résidentiels en France*. La documentation française, 2015.



LE DEGRÉ DE MÉTROPOLISATION DES SYSTÈMES URBAINS FRANÇAIS

sources : INSEE RP 2006, CLAP 2008, LIFI 2008, ERASMUS, CORDIS, MAE, OAG - Fait avec Philcarto - <http://philcarto.free.fr>



Les bases économiques des territoires

Selon la théorie de la base, les territoires disposent d'un potentiel de développement économique, ou base économique, qui est constitué de l'ensemble des richesses créées et captées à l'extérieur du territoire. Cette base économique, si elle est dépensée localement, alimente la sphère domestique ou présenteielle, qui est constituée de l'ensemble des activités qui se localisent pour répondre à la demande des ménages.

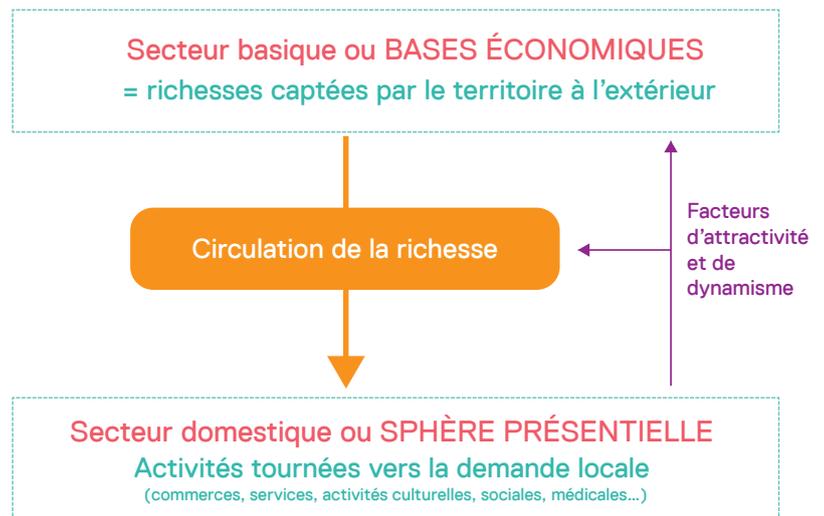
La base économique est ventilée en quatre grandes familles (Davezies, 2008) :

- * **la base ou économie productive** : revenus créés grâce à la production et à l'exportation de biens et services privés ;
- * **la base ou économie résidentielle** : retraites, dépenses des touristes, revenus des navetteurs (résident dans le territoire mais n'y travaillent pas) ;
- * **la base publique** : traitements des fonctionnaires ;
- * **la base sanitaire et sociale** : revenus de transfert et remboursement des soins de santé.

Les calculs montrent qu'en moyenne, en France, l'économie ou base résidentielle représente plus de 40% des bases économiques des zones d'emploi, la base productive –tout comme la base sociale– environ un quart, la base publique 10% (Talandier, Davezies, 2009). Si l'on accepte l'idée selon laquelle ces revenus extérieurs constituent les moteurs ou potentiels de développement des territoires, l'économie résidentielle constitue alors aujourd'hui le premier d'entre eux. Plus précisément, ces travaux insistent sur les leviers d'action dont disposent les territoires pour favoriser le développement économique et social : créer des emplois, des revenus, assurer une dynamique de peuplement, améliorer les conditions de vie des populations...

UN CADRE CONCEPTUEL SIMPLE : LA THÉORIE DE LA BASE

source : Magali Talandier/PACTE





En effet, ces quatre bases ont des statuts différents, puisque la base publique et la base sociale, si elles restent déterminantes pour l'équilibre et la cohésion territoriale, ne peuvent être renforcées ou activées au niveau local. La marge de manœuvre sur les emplois publics est d'autant plus restreinte que nous sommes dans un contexte de fort endettement des économies nationales. Par ailleurs, encourager la base sociale reviendrait à miser sur une population précaire et serait donc inopportun. Restent la base productive et la base résidentielle, deux ressources de développement à valoriser conjointement, en intégrant la gestion des aménités résidentielles, culturelles, la préservation d'un cadre de vie... tout en développant une offre productive.

Ces deux types de revenus basiques, ou richesses, ne constituent qu'une potentialité de développement pour le territoire et l'une des questions-clés du développeur local est de transformer ces revenus en demande. Ainsi, le développement d'un territoire dépend de sa capacité à capter ces flux de revenus, tout autant qu'à créer de la richesse, mais également à en assurer la circulation interne. En effet, de la même façon qu'au jeu de création et de captation des revenus, tous les territoires ne sont pas égaux, la propension à consommer localement varie d'un espace à l'autre. L'existence d'un tissu préexistant de services constitue un atout en termes d'attractivité résidentielle, à partir duquel peuvent se développer de nouvelles initiatives et activités productives ou présentesielles.

Pour dépasser les discours et positions qui mettent en tension et en concurrence ces dynamiques productives, résidentielles et présentesielles, nous formulons l'hypothèse qu'il peut exister une synergie positive entre ces types d'économies et de territoires, que les villes productives « marchent » mieux quand elles sont dotées d'un environnement géographique de bonne qualité résidentielle, et que ces environnements géographiques résidentiels se portent d'autant mieux que la grande ville est dynamique... parce que leurs destins productivo-résidentiels sont liés.



Définir et caractériser les systèmes productivo-résidentiels (SPR)

Le concept de SPR repose sur l'observation d'une interdépendance entre des territoires qui créent des richesses et sont à l'origine des émissions de flux résidentiels, et des territoires qui captent ces richesses et sont donc récepteurs de ces flux. Les trois bases de données « origine-destination » étudiées sont les flux d'actifs entre le lieu de domicile et le lieu de travail, les flux de mobilité résidentielle des retraités et les flux entre résidences et résidences secondaires.

Ces trois types de flux ne couvrent pas l'ensemble de l'économie résidentielle, puisque ne sont prises en considération que les résidences secondaires pour le tourisme. Ces flux n'en demeurent pas moins représentatifs des principaux échanges touristiques entre les territoires³.

Si tous les territoires sont potentiellement « productifs et résidentiels » ou « émetteurs et récepteurs de flux résidentiels », on a pu observer que quel que soit le flux (navetteurs, retraités ou résidents secondaires) étudié, les grandes et moyennes agglomérations françaises en sont les principales émettrices (de par un effet de taille, mais pas uniquement). Plus précisément, ce sont les grandes et moyennes unités urbaines françaises (au sens de l'INSEE⁴) qui émettent la quasi-totalité des flux résidentiels : trois/quarts des émissions de flux résidentiels étudiés ici sont émis par 7% des communes françaises, qui toutes appartiennent à des unités urbaines (et non à d'autres communes des aires urbaines).

L'analyse nationale porte donc sur 130 SPR, définis par un noyau « productif »⁵ émetteur de flux résidentiels (soit 130 unités urbaines), ainsi que par un ensemble de communes réceptrices.

Les 130 unités urbaines étudiées représentent la moitié de la population française (52%) regroupée sur 5% de la superficie nationale. Si un Français sur deux y habite, deux tiers des emplois salariés de la sphère productive de l'INSEE y sont localisés et huit cadres sur dix y travaillent ! Ces cœurs « productifs » sont aussi structurellement moins « résidentiels » que le reste du pays, puisqu'ils n'abritent que 52% des actifs pour 62% de l'emploi, accueillent seulement 36% des flux de retraités, regroupent à peine 17% des résidences secondaires.

Sur l'ensemble de ces trois flux et pour les 130 SPR étudiés, ce seraient donc plus de 100 milliards d'euros que percevraient chaque année les communes réceptrices des SPR, une somme équivalente à plus d'un quart des revenus des ménages des 130 unités urbaines émettrices.

3. On obtient un coefficient de corrélation de 0,7 entre le nombre de chambres d'hôtels par commune et le nombre de résidences secondaires, un coefficient de corrélation de 0,5 entre le nombre d'emplacements de camping et le nombre de résidences secondaires (calculs d'après INSEE)

4. La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et qui compte au moins 2 000 habitants.

5. Le terme de « productif » désigne ici un processus de développement économique basé sur la production de valeur ajoutée issue de la vente, de l'exportation en dehors du territoire.

RELATIONS PRODUCTIVO-RÉSIDENTIELLES : ÉTUDES DE TROIS FLUX "ORIGINE-DESTINATION"

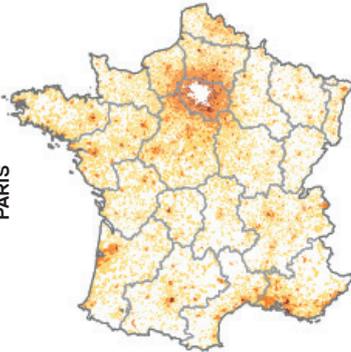
CHAQUE AGGLOMÉRATION EST AU CŒUR D'UN SYSTÈME PRODUCTIVO-RÉSIDENTIEL QUI SE CARACTÉRISE PAR SON INTENSITÉ ET SA PORTÉE

LES ACTIFS ENTRE LE DOMICILE ET LE LIEU DE TRAVAIL

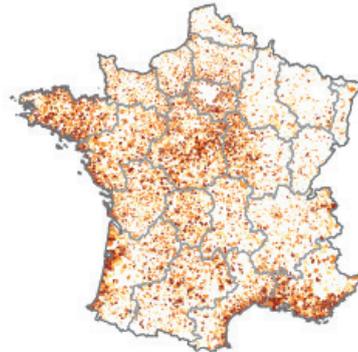
LA MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE DES RETRAITÉS

LES FLUX ENTRE RÉSIDENCES ET RÉSIDENCES SECONDAIRES

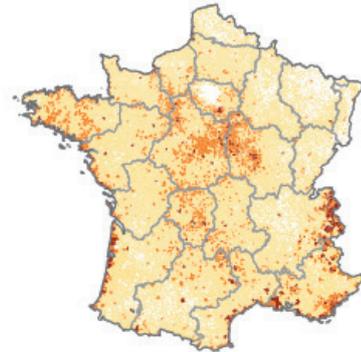
PARIS



Navetteurs : 99 km

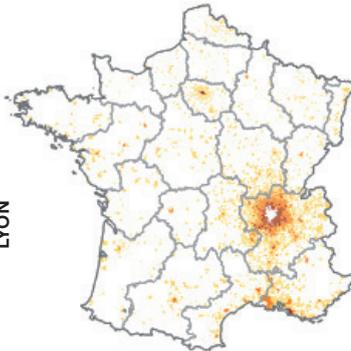


Retraités : 348 km

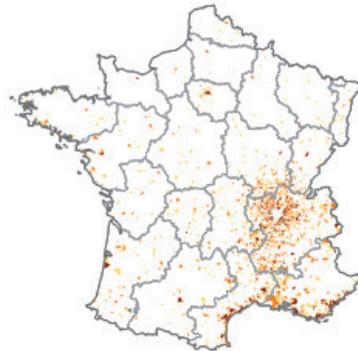


Résidences secondaires : 372 km

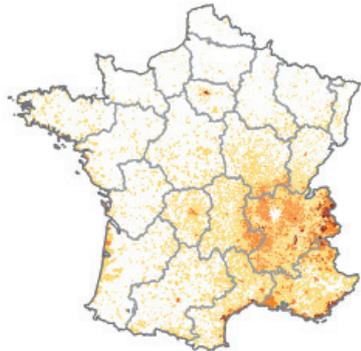
LYON



Navetteurs : 51 km

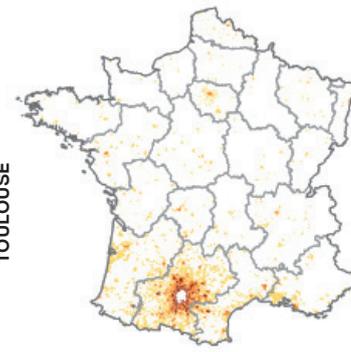


Retraités : 153 km

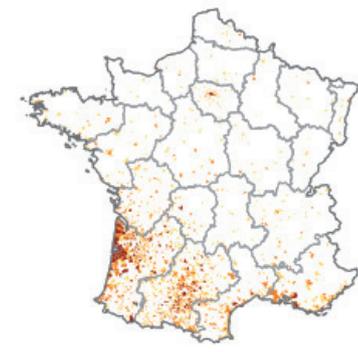


Résidences secondaires : 178 km

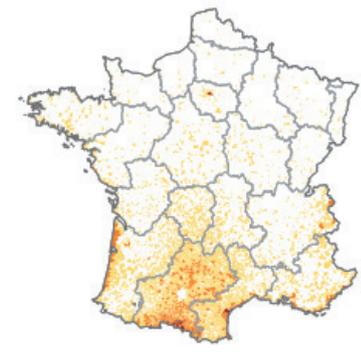
TOULOUSE



Navetteurs : 46 km

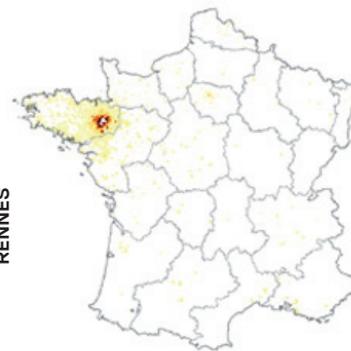


Retraités : 140 km



Résidences secondaires : 157 km

RENNES



Navetteurs : 32 km



Retraités : 120 km



Résidences secondaires : 134 km

source : Sandrine Berroir, Nadine Cattan - calculs de L'CEIL à partir de l'INSEE 2006, filocom 2007

Nous proposons de caractériser ces SPR à l'aide de deux indicateurs, une mesure d'intensité (ou poids relatif des flux) et une mesure de portée (ou distance moyenne pondérée par les flux). A partir de ces deux indicateurs, quatre cas de figure se distinguent :

- ↳ des **SPR étendus et intenses** (le SPR de Paris, qui génère d'importants flux résidentiels à destination du reste de la France) ;
- ↳ des **SPR étendus mais peu intenses** (Lille, Strasbourg... avec des émissions de flux résidentiels qui profitent au reste de la France, mais qui restent peu intenses) ;
- ↳ des **SPR resserrés, compacts et intenses** (Rennes, Nantes, Montpellier... avec des émissions de flux résidentiels importantes qui profitent aux territoires environnants) ;
- ↳ des **SPR de courte portée et peu intenses** (agglomérations de départements ruraux : Mende, Albi... avec des émissions de flux résidentiels qui profitent aux espaces proches, mais qui restent relativement peu intenses).

On a pu établir une relation négative entre intensité et portée des SPR, à l'exception du cas parisien (étendu et intense). Ainsi, plus une agglomération est émettrice de flux résidentiels, plus ces flux résidentiels sont réinjectés dans l'économie « régionale ». Par ailleurs, les indicateurs de peuplement, d'emploi ou de revenu pour les villes-centres sont d'autant plus positifs que la portée de leur SPR est faible (et donc que l'intensité est forte). C'est le cas de villes de l'ouest et du sud, à l'instar de Nantes, Rennes, Toulouse, Montpellier, Bordeaux... De nombreux retraités quittent ces villes dynamiques mais restent dans le même espace régional, de nombreux ménages possèdent une résidence secondaire, située à moins de 140 km en moyenne.

La compacité de ces SPR (forte intensité et portée courte) semble leur assurer un certain dynamisme socioéconomique, confirmant l'existence d'une synergie « productivo-résidentielle » positive au sein de ces systèmes locaux et régionaux.

De plus, ces « mariages » permettent un développement parallèle des deux parties, mettant en évidence une forte communauté de destins entre les villes et leurs hinterlands ruraux, ayant chacun leurs « zones de chalandise » distinctes et une large autonomie, mais qui « font synergie ». Les conjoints cohabitent et échangent entre eux, mais chacun amène une contribution et des ressources propres, tirées du reste du monde. Des mariages biactifs, en quelque sorte.

Ainsi, le fameux « effet marronnier » souvent invoqué dans les régions françaises, qui ferait que le développement territorial serait confisqué par les métropoles, n'apparaît pas. Inversement, les métropoles ne sont pas nécessairement dans un rapport de solidarité univoque vis-à-vis de leur périphérie.





Conclusion : quels modèles métropolitains ?

Les grandes métropoles économiques européennes comme Paris, Londres, Madrid ou Stockholm voient leur part dans les produits intérieurs bruts (PIB) nationaux augmenter depuis les années 1990, tandis que le rapport (part dans le revenu disponible brut/part dans le PIB) se réduit (Talandier, Davezies, 2009). La compétitivité de ces grandes métropoles ne suffit pas à leur assurer un développement socioéconomique soutenu et harmonieux. Le modèle des métropoles qui gagnent par effet cumulatif de croissance et de développement, entraînant dans leur sillage des territoires périphériques sous perfusion, semble quelque peu dépassé.

Ces grandes métropoles mondiales, qui sont historiquement celles qui ont concentré les activités, leur conception et leur commandement, restent fortement spécialisées dans les fonctions métropolitaines, quelles que soient la qualité résidentielle et la compacité de leur SPR... spécialisées donc, mais pas nécessairement dynamiques ! On a pu mettre en évidence, ici, l'existence d'un type alternatif plus « humain » peut-être, plus diversifié en tout cas et surtout plus dynamique. Ce type est aussi celui de nombreuses grandes agglomérations européennes, qui sont ancrées dans un système régional : Barcelone, Hambourg, Bilbao, Milan... et qui constituent un modèle alternatif à celui de Londres ou de Paris. La compacité de ces systèmes, qui n'est pas synonyme de fermeture ou de repli, assure à ces territoires un développement socio-démo-économique à la fois soutenu et équilibré.

Ces territoires offrent, dans la proximité, une large palette de fonctions productives, résidentielles, récréatives, touristiques... Ce sont des territoires que l'on peut pratiquer et investir tout au long d'un cycle de vie, et à chacun de ses « segments » (se former, travailler, résider, se divertir, passer ses vacances, passer sa retraite...). La compacité du système est à la fois géographique, temporelle et fonctionnelle. Si la notion de SPR a une expression territoriale concrète, c'est sur ces villes-là que l'on peut la constater : Nantes, Rennes, Toulouse, Bordeaux... Un constat qui reste à vérifier pour Strasbourg et sa région.





L'Agence
de Développement
et d'Urbanisme
de l'Agglomération
Strasbourgeoise

Directrice de publication : **Anne Pons, Directrice générale**
Validation : **Yves Gendron, Directeur général adjoint**
Responsable conférences : **Cathie Allmendinger**
Équipe projet : **Cathie Allmendinger** (chef de projet),
Nathalie Griebel, Jean Isenmann, Estelle Meyer,
Sophie Monnin, Pierre Reibel, Maryline Roussette

N° projet : **PTP 2016 - 1.5.1.2** - Photos : **Jean Isenmann**

Mise en page : **Sophie Monnin**

© ADEUS - Septembre 2016 - N° Issn : 2112-4167

Les publications et les actualités de l'urbanisme sont
consultables sur le site de l'ADEUS www.adeus.org